

Objectifs nationaux publiés par la France dans les domaines cités à l'article 6 du Protocole sur l'eau et la santé OMS-Europe/ONU-Commission économique pour l'Europe dans la période de mise en œuvre du Programme de travail comprise entre la 3ème réunion des Parties (2013, Oslo) et la 4ème réunion des Parties (2016, Genève)

Participation du Public	Stratégie nationale de santé (2013) http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/SNS-version-courte.pdf
	PNSE 3 : Plan national santé environnement 2015-2019 http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-d-action-nationaux/article/le-plan-national-sante-environnement-pnse3-2015-2019
	Feuille de route du Gouvernement issue de la Conférence environnementale (2013, 2014, 2016) http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-conference-environnementale,7894-.html
	PGDEA-OM : Plan vers une gestion durable de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer (2016) http://www.outre-mer.gouv.fr/?cp-plan-d-actions-pour-les-services-d-eau-et-assainissement-en.html
	PANANC : Plan d'actions national sur l'assainissement non collectif 2014-2019 http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/pananc-2014-2019-a638.html

Programme de travail de l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Programmes de travail de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
<https://www.anses.fr/fr/content/programme-de-travail>

PITE : Programme interministériel territorial de l'Etat
<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Le-PITE-un-outil-unique-au-service-des-territoires>

MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire

MSS : Ministère des solidarités et de la santé

MAA : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

MEF : Ministère de l'économie et des finances

MACP : Ministère de l'action et des comptes publics

Mint : Ministère de l'intérieur

MOM : Ministère des Outre-mer



P: Pilote

C : Contributaire

Ministères

Cible	Document public	Années	Réf.	Mesure annoncée (non-obstant des dispositions pour la conformité des installations d'eau et d'assainissement vis-à-vis des obligations nationales et communautaires en vigueur)	MTES	MSS	MAA	MEF	MACP	Mint	MOM
6.	Stratégie nationale de santé	2013		Pour améliorer l'état de santé des Français : fixer de grandes priorités de santé publique, investir le champ de la promotion de la santé et de la prévention et développer une action volontariste dans l'éducation à la santé dès l'école		P					
6.	Feuille de route	2016	6.b	lancer la révision du plan national d'adaptation au changement climatique en mobilisant l'ensemble des parties prenantes	P						
6.	Feuille de route	2016	7.a	élaborer et mettre en œuvre la "Charte de la participation du public" dans les territoires, et développer les bonnes pratiques	P						
6.	Feuille de route	2016	7.b	valoriser et faire connaître en France les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030	P	C					
6.	Feuille de route	2016	7.c	faciliter l'engagement citoyen pour l'accompagnement énergétique et écologique	P						
6.	Feuille de route	2016	12.c	développer la recherche en santé-environnement	P	P					
6.a	La qualité de l'eau potable fournie, compte tenu des directives de qualité pour l'eau de boisson de l'Organisation mondiale de la santé										

6.a	Instruction SG n°2014-223 du 17 juillet 2014 relative à l'élaboration des CPOM Etat-ARS 2015-2018			proposer aux Agences régionales de santé (ARS) un indicateur sur le taux de conformité des unités de distribution (UDI) d'eau potable dans le cadre des contrat pluri-annuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Dans les régions suivantes, les ARS ont retenu l'indicateur "pourcentage d'UDI ayant présenté des non-conformités aux limites de qualité pour les paramètres bactériologiques et / ou ayant présenté des non-conformités aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimiques pendant au moins 30 jours cumulés sur l'année" : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bourgogne Franche-Comté, Normandie, Alsace Champagne-Ardenne Lorraine		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2013		poursuivre le travail mené en matière d' <i>E. coli</i> producteurs de shigatoxines (STEC) en dressant un bilan des caractéristiques génétiques et phénotypiques des souches d' <i>E. Coli</i> circulantes dans l'eau		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2013		finaliser les travaux sur la contamination de l'eau par les pesticides (V max, « rapport sur l'exposition aux pesticides via l'eau de distribution, et sa contribution à l'exposition alimentaire totale »)		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2013		évaluer les risques sanitaires liés à la présence de certains médicaments vétérinaires et humains dans l'eau		p							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2014		améliorer la surveillance dans l'eau de pathogènes, notamment viraux (Norovirus, VHA, VHE,..) aujourd'hui difficiles à identifier en routine ou de substances chimiques émergentes (perturbateurs endocriniens comme les phtalates, ..) dans l'eau de consommation humaine		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2014		disposer du même niveau d'informations relatifs à la présence potentielle des émergents dans les eaux embouteillées et ce en miroir des campagnes nationales réalisées sur les eaux de distribution publique		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2014		baisser les seuils de détection des substances chimiques dans l'eau et les aliments notamment dans le cadre des analyses conduites pour les études d'alimentation totale		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2014		réaliser la spéciation des métaux présents dans l'eau et les aliments (notamment ceux pour lesquels, la spéciation a un impact sur la toxicité de l'élément en question : Chrome, mercure,..)		P							
6.a	travail de l'Anses	2015		évaluer les risques liés à l'utilisation des dispositifs domestiques de filtration d'eau potable		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2015		poursuivre l'appui scientifique et technique dans le cadre des travaux européens dits des « 4 MS » pour tendre vers une harmonisation dans la thématique des matériaux au contact avec l'eau		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2015		déterminer les occurrences de micropolluants organiques et inorganiques dans les eaux potables (phtalates et acides halo-acétiques), dans les eaux embouteillées (les PFAS, les phtalates, les pesticides et les résidus de médicament) et plus particulièrement la dissémination dans l'environnement aquatique d'alkyls per- et polyfluorés		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2015		poursuivre les travaux relatifs à la présence de résidus de médicaments dans les eaux destinés à la consommation humaine (après tylosine et florfenicol en 2014, suivront Ketoprofen, ibuprofen et plusieurs substances identifiées lors des campagnes de surveillance des eaux par le Laboratoire d'hydrologie de Nancy)		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2015		poursuivre les travaux de recherche (y compris en termes d'alternatives au bio-essai) et d'évaluation des risques liés à certaines biotoxines marines ou d'eau douce émergentes (pinnatoxines, cyanotoxines,...)		p							

6.a	Programme de travail de l'Anses	2016		lancer des travaux d'évaluation des risques sanitaires liés aux situations de contamination de l'eau destinée à la consommation humaine par des contaminants physico-chimiques réglementés ou non réglementés bore, perfluorés, iode et de sous-produits de désinfection non réglementés dans les eaux destinées à la consommation humaine		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2016		poursuivre les travaux sur un avis relatif au traitement aux orthophosphates des eaux destinées à la consommation humaine		P							
6.a	Programme de travail de l'Anses	2016		poursuivre les travaux d'expertise sur les risques sanitaires éventuels liés aux carafes filtrantes, voire sur les traitements à domicile « non conventionnels »		P							
6.b	La réduction du nombre et de l'ampleur des épisodes et incidents de maladies liées à l'eau												
6.b	PNSE 3	2015-2019	43	analyser les disparités d'incidence de la légionellose sur le territoire (gradient ouest-est notamment) et identification de leviers d'action		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.2.3	poursuivre les investigations pour mieux comprendre les variations temporo-spatiales de l'incidence de la légionellose et viser à maintenir la grande qualité du dispositif de surveillance et d'alerte en lien avec les Cellules de l'INVS dans les régions et le Centre national de référence		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.2.4	renforcer la surveillance des infections à <i>Escherichia coli</i> producteurs de shiga-toxines (Stec) par une meilleure exhaustivité de la surveillance et la décentralisation du diagnostic		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	standardiser la description des épidémies de gastro-entérites aiguës d'origine hydrique et la mise à disposition d'outils simples pour la réalisation des enquêtes exploratoires par les acteurs de terrain		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	poursuivre la surveillance spécifique des angiosarcomes du foie, en lien avec l'exposition au monochlorure de vinyle, relargué par les vieilles canalisations en PVC		P							
6.b	travail de l'INVS	2013	3.4.5	étudier les risques sanitaires liés aux sous-produits de désinfection des eaux		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	développer une méthode d'utilisation de la base de données SISE-eaux du MASS pour l'appliquer à la surveillance des sous-produits de désinfection et du monochlorure de vinyle		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	connecter les données de consommation d'eau sur l'incidence des gastro-entérites aiguës et les données de qualité d'eau		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	estimer la consommation d'eau des femmes enceintes à partir des données de l'enquête Elfe		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	connecter les données de consommation d'eau sur l'incidence des gastro-entérites aiguës et les données de qualité d'eau		P							
6.b	Programme de travail de l'INVS	2013	3.4.5	surveiller le risque endémique infectieux d'origine fécale porté par l'eau (« étude T et G ») ce qui permettra l'identification et évaluation des proxys d'exposition issus des données d'exploitation de l'eau, l'estimation des fonctions de risque et des préconisations pour la prévention du risque		P							
6.c	L'étendue du territoire ou la taille ou proportion des populations qu'il faudrait desservir par des systèmes collectifs d'approvisionnement en eau potable ou pour lesquels l'												
6.d	L'étendue du territoire ou la taille ou proportion des populations qu'il faudrait desservir par des systèmes collectifs d'assainissement ou pour lesquels l'assainissement assur												
6.cd	PNSE 3	2015-2019	101	soutenir l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement		P	P						P

6.cd	PGDEA-OM	2016		mettre à niveau les services à l'utilisateur et répondre ainsi aux attentes légitimes des populations à disposer d'un accès permanent à une eau de qualité, répondant aux normes sanitaires, à un coût raisonnable. En particulier, il s'agit, dans certains territoires concernés, de mettre fin aux tours d'eau qui handicapent le développement économique et social, en focalisant l'action sur la réduction des fuites dans les réseaux plutôt que sur la mobilisation de nouvelles ressources, en cohérence avec les principes d'adaptation inscrits dans l'Accord de Paris, adopté lors de la 21ème conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	P	P							P
6.cd	PGDEA-OM	2016		assurer la soutenabilité des services d'eau et maîtriser les prix : rétablir les équilibres financiers, améliorer au plus vite la facturation et le recouvrement, en développant les tarifications sociales pour éviter, là où les prix sont déjà élevés, d'alourdir encore la charge pour les ménages les plus démunis	P	P							P
6.e	Les niveaux de résultat que ces systèmes collectifs et ces autres moyens d'approvisionnement en eau et d'assainissement peuvent atteindre												
6.e	Feuille de route	2013	22.a	faire évoluer le dispositif d'assainissement non collectif pour améliorer l'application des normes et prévenir les risques d'investissements inadaptés ou trop coûteux tout en gardant les mêmes exigences environnementales	P	C						C	
6.e	Feuille de route	2013	22.b	améliorer les règles de gestion et de traitement du temps de pluie par le système d'assainissement collectif et inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales dans les zones les plus exposées au ruissellement	P								
6.e	Feuille de route	2013	26.b	consolider et renforcer l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement	P							C	
6.f	L'application de bonnes pratiques reconnues en ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement en eau et l'assainissement, y compris la protection des eaux utilisées po												
6.f	Feuille de route	2013	21.b	établir une liste de 1000 captages prioritaires, identifiés dans les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adoptés par les comités de bassin, sur lesquels seront élaborés des plans d'action, pour garantir la qualité de la ressource en eau	P	C	C						
6.f	Feuille de route	2013	25.a	mettre en œuvre des projets de territoire visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement	P		C						
6.f	Feuille de route	2013	25.d	analyser les retours d'expérience sur la récupération des eaux de pluie	P	C							
6.f	Feuille de route	2013	28	améliorer l'efficacité du service public d'eau et d'assainissement	P							C	
6.f	Feuille de route	2013	29	agir de façon spécifique dans les départements d'outre-mer pour y améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement	P	C							C
6.f	PANANC	2014-2019	2	former et informer les acteurs de l'assainissement non collectif (ANC)	P	P							
6.f	PANANC	2014-2019	3	garantir des installations d'ANC durables et de qualité	P	P							
6.f	Programme de travail de l'Anses	2015		lancer des travaux relatifs aux modalités d'approvisionnement en eau potable en cas de défaillance du système de distribution publique		P							
6.f	PNSE 3	2015-2019	54	promouvoir la mise en place de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable		P							
6.f	PNSE 3	2015-2019	56	mettre en œuvre la protection des captages d'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses	P	P	P						
6.f	PNSE 3	2015-2019	57	élaborer un plan d'actions national sur l'assainissement non collectif (PANANC)	P	P							

6.f	Feuille de route	2016	9.a	accompagner les collectivités dans la réalisation de projets dans le domaine de l'eau	P							
6.f	Feuille de route	2016	9.b	renforcer la protection des 1000 captages d'eau prioritaires	P	C	P					
6.f	PITE		1	améliorer la qualité de l'eau bretonne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à supprimer les atteintes à l'environnement et à respecter les normes européennes (Plan eau, agriculture en Bretagne)	C	C	C	C	C	P	C	
6.f	PITE		2	soutenir le développement de la Corse en favorisant l'investissement dans les équipements publics structurants (Plan exceptionnel d'investissements pour la Corse 2002-2017, dont les infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement)	C	C	C	C	C	P	C	
6.f	PITE		4	répondre aux risques liés à la contamination des sols par le chlordécone, un pesticide utilisé en Martinique et en Guadeloupe (Plan sur le chlordécone aux Antilles)	C	C	C	C	C	P	C	
6.h	La qualité des eaux usées rejetées par les installations de traitement des eaux usées dans les eaux visées par le Protocole											
6.h	PNSE 3	2015-2019	58	participer aux travaux européens sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)	P	P	P	C				
6.h	Feuille de route	2013	25.b	réviser l'arrêté de 2010 et participer à l'élaboration d'une réglementation européenne sur la REUT	P	C	C					
6.h	PNSE 3	2015-2019	59	expérimenter deux démonstrateurs de REUT en lien avec le plan nouvelle France industrielle	C	C		P				
6.h	PGDEA-OM	2016		améliorer la gestion des eaux usées, en particulier en ce qui concerne le raccordement des usagers et la collecte	P	P						P
6.j	La qualité des eaux qui sont utilisées pour l'approvisionnement en eau potable, qui sont généralement utilisées pour la baignade ou qui sont utilisées pour l'aquaculture ou											
6.j	Feuille de route	2013	21.a	supprimer la prolifération des algues vertes	P		P					
6.j	Feuille de route	2013	22.c	nouveau plan micropolluants et mise en place de la "liste de vigilance"	P	C	C	C				
6.j	PNSE 3	2015-2019	32	surveiller les substances émergentes prioritaires dans les captages (perchlorates, bisphénol A, nitrosamines, parabènes, phtalates)	P	P						
6.j	PNSE 3	2015-2019	53	élaborer un plan "micropolluants"	P	P	P	C				
6.j	Feuille de route	2016	12.a	limiter l'exposition des populations aux substances chimiques préoccupantes	C	C	C					
6.m	L'efficacité des systèmes de gestion, de mise en valeur, de protection et d'utilisation des ressources en eau, y compris l'application de bonnes pratiques reconnues en ce qu											
6.m	Feuille de route	2013	21.c	financer la lutte contre les pollutions diffuses grâce aux 10èmes programmes des agences de l'eau, aux fonds européens, et à l'élargissement de la redevance phytosanitaire	P		C	C				
6.m	Feuille de route	2013	21.d	approuver les nouveaux programmes d'action nitrates	P	C	C					
6.m	Feuille de route	2013	21.e	supprimer le taux réduit de TVA pour les engrais et encourager le passage au "zérophyto" dans toutes les collectivités	P	C	C	C				
6.m	Feuille de route	2016	9.c	optimiser l'usage de l'azote minéral	C		C					
6.n	La publication d'informations sur la qualité de l'eau potable fournie et des autres eaux à prendre en considération											
6.n	Feuille de route	2013	26.a	simplifier le système d'information sur l'eau (SIE)	P							
6.n	Feuille de route	2013	26.c	revoir le cadre des factures d'eau pour améliorer la compréhension du consommateur	P							
6.n	Feuille de route	2016	12.d	améliorer l'information délivrée à la population en matière d'eau potable	C	P						